

Aubry-Dubochet et les neveux de Racine dans la tourmente révolutionnaire

Communication de M. André Masson du 4 décembre 1976

Sur le thème Bourgeoisie et Révolution, on a beaucoup publié, mais il reste de nombreux documents enfouis dans les archives familiales. Mon arrière-grand-père, André Masson, ayant épousé une nièce du député à la Constituante Aubry du Bochet, arrière-petite-fille de la sœur de Racine, je possède des papiers du XVIII^e siècle et de la Révolution qui donneraient la matière d'un livre. Je me bornerai à en donner quelques extraits sur le ton anecdotique : Quel fut l'impact de la Révolution sur une famille aisée et tranquille, processive et dévote, fière de sa belle maison, du « glorieux ancêtre », et du privilège de dormir son dernier sommeil non au cimetière comme tout le monde, mais sous le dallage d'une chapelle de l'église Saint-Vaast à la Ferté-Milon ? La tourmente révolutionnaire enrichit celui-ci et ruina celui-là. Elle inculqua le virus politique à l'un, elle envoya l'autre en émigration et un troisième à la guillotine. Un quatrième oublia les vœux solennels qu'il avait prononcés.

La mère Agnès de Sainte-Thècle, ma lointaine grand-tante, était sévère pour les dérèglements de son neveu quand il déserta Port-Royal pour les comédiennes. Je me montrerai plus indulgent pour ceux de mes grands-oncles, car comment ne pas l'être dans le désarroi intellectuel et moral de la nouvelle Révolution que nous vivons en ce moment ? C'est l'actualité de certaines des lettres que je sors de l'oubli qui est l'excuse de mon indiscretion posthume.

Alors que les descendants directs de Racine avaient émigré vers le Midi où ils contractèrent des alliances flatteuses, les neveux de Racine restaient fidèles à la Ferté-Milon et au Grenier à sel. Cette sorte d'apanage qui remontait au XV^e siècle, figurait dans la corbeille de mariage de la fille et unique héritière de Marie Racine. Voici en quels termes son mari, Charles de la Groue, la transmit à ses enfants en 1752 : « Savoir est que moi, de la Groue père, promet donner ma procuration *ad resignandum* de ma charge de grénetier ancien au Grenier à sel de la Ferté-Milon, en faveur de mon fils, consens qu'en vertu d'icelle, il s'y fera recevoir à ses frais et dépens, que du jour de sa réception, il jouisse des émoluments, francs-salés, gratifications, priviléges et honneurs attribués

à la dite charge, m'en démettant dès à présent en sa faveur, me réservant seulement ce qui m'appartient dans la répartition des trois sols par minot de sel qui se vend audit grenier et qui seront partagés par tous mes enfants par égale portion après mon décès. »

L'une des bénéficiaires de cette sorte de dividendes sur le produit de la gabelle était mon aïeule, Constance de la Groue, qui d'ailleurs n'en avait nul besoin, car elle avait fait un bon mariage en épousant André Aubry. Celui-ci tirait de notables revenus de son métier d'ingénieur-feudiste. A mi-chemin entre le géomètre et l'archiviste, aussi indispensable jadis aux grands seigneurs que l'est aujourd'hui l'expert comptable aux grands capitalistes, l'ingénieur-feudiste rassemble tout ce qui constitue les droits d'une terre, les aveux et dénombremens, les lods et ventes, les banalités des moulins, les fours, les pressoirs, les droits de pâturage, de garenne, de chasse et de pêche, ou les dîmes. Il doit déchiffrer et classer les parchemins, mais aussi manier la chaîne d'arpenteur, le fil à plomb, le compas et l'équerre.

Jadis plus qu'aujourd'hui, le signe extérieur de la réussite sociale était la maison. En 1736, deux ans après son mariage, André Aubry fit l'acquisition de la plus belle maison de la Ferté-Milon, qu'avait fait construire le beau-père de La Fontaine, Héricart, et que ses enfants vendirent quand ils s'installèrent dans leur château de Thury. Ce qui donne quelque charme à cette grande maison du XVII^e siècle, c'est qu'elle a annexé en retour d'angle l'une des tours de l'enceinte de la ville et qu'elle est bordée de jardins en terrasse descendant vers la rivière. Partagée en deux vastes logements, elle a appartenu aux Aubry-Masson pendant deux siècles, mais on continuait à l'appeler la « maison Héricart » et elle restait le lien entre deux familles amies, comme l'atteste la très jolie lettre écrite en pleine Terreur à mon aïeul André Aubry par Louis-Christophe Héricart, de son château de Thury, le 30 floréal an II : « Continuez, je vous prie les petites distributions aux vieillards et infirmes de votre ville, continuez-les si ce détail ne vous est pas importun. Vous connaissez mieux que moi les indigents. Je voudrais que mes facultés me permettent de faire davantage pour les pauvres d'une ville que mes pères ont habitée longtemps et dans laquelle je possède encore quelques biens. Je souhaite que votre santé vous permettre de venir me trouver ici, car, quant à moi, la loi m'ayant ordonné de sortir de Paris et de déclarer le lieu de ma nouvelle résidence avec injonction de me mettre sous l'inspection de la municipalité, je m'y suis conformé et je ne sais encore si je pourrais avoir un passeport pour aller dans un autre département. »

**

A l'époque de cette lettre, les menaces n'étaient pas moindres pour les Aubry que pour les Héricart, comme nous le verrons. Mais, avant d'entrer dans les rôles tragiques, les neveux de Racine

jouèrent d'abord la comédie et c'est dans une scène renouvelée des *Plaideurs* que nous allons présenter le futur député à la Constituante, Aubry du Bochet, bien avant la prise de la Bastille, lorsqu'il avait vingt ans.

Ce nom de du Bochet était un sobriquet, emprunté au petit bois, au bosquet que lui avait donné son père. Son cadet s'appelait Aubry de Saint-Vibert, du nom d'une ferme qui n'avait rien d'une terre noble, et le fils aîné, mon trisaïeul, signait Aubry de la Poste, tout simplement parce qu'il avait hérité la charge de directeur des Postes, qu'il transmit d'ailleurs à son gendre André Masson, avant que l'on n'eût nationalisé le service des courriers. Aubry de la Poste épousa la fille du directeur des Tabacs et une autre fille Aubry un notaire royal. Toute la famille faisait donc partie, à un échelon modeste du « système » si complexe qui gravitait autour de la gabelle, des autres impôts, des services publics affermés, des domaines féodaux, et des prébendes religieuses. Tout cela se « résignait » en famille. Entre autres exemples, je possède une lettre du chevalier de Brescons, cousin germain de ma trisaïeule, adressée au père de celle-ci : « M. Vergniez m'a assuré que vous pouviez disposer de votre place en faveur de qui bon vous semblerait. Si, quelque matin, vous veniez à vous ennuyer et qu'il vous plût vous en démettre en ma faveur, je me ferais un devoir de vous décharger du travail qui y est indispensableness attaché et je vous verrais avec plaisir vous reposer sur les lauriers et l'honneur que vous y avez acquis. » Il s'agissait de l'emploi de contrôleur général et directeur des tabacs à Soissons. Cela n'empêcha pas plusieurs des bénéficiaires de se jeter à corps perdu dans la Révolution, qui devait abolir l'ordre de choses dont ils profitaient.

Un portrait en pastel d'Aubry du Bochet orne mon cabinet de travail, fort élégant dans sa redingote relevée d'un liseré rouge, les cheveux poudrés et coiffés en catogan. Il l'était encore davantage le jour de son mariage avec Marie-Madeleine Harouard de Richemont, une jeune veuve qui lui apportait une dot confortable. Pour la cérémonie, il avait revêtu une veste de velours cramoisi, bordée d'un galon d'or, une culotte et des bas de soie blancs, des souliers de castor et il portait au côté une épée d'argent. A son bras, sa jeune femme disparaissait sous les aulnes de dentelle et de mousse-line, dans sa robe en gros de Tours. Souliers brodés d'or et coiffure à cocardes de rubans.

Ce genre de détails sur ce que l'on appelle un « grand mariage » on les trouve aujourd'hui dans la chronique de la vie mondaine. Pour mon arrière-grand-oncle, c'est une liasse de procédure qui les dénombre, procédure intentée le lendemain même du mariage par le futur Constituant à son père, mon quadrisaïeul. Sur le portrait de ce dernier le personnage, comme l'on dit, n'a pas l'air commode ; et les prodigalités de son fils l'avaient irrité, ce qui le poussa à ne pas tenir complètement les engagements qu'il avait pris en signant

le 6 janvier 1760 le contrat de mariage, que je suis obligé de citer, pour que l'on comprenne l'histoire : Par cet acte, le sieur André Aubry et la demoiselle Constance de la Groue (les femmes de la bonne société gardaient le titre de demoiselle) donnent en dot à leur fils la valeur de 5.000 livres « tant en biens fonds, argent monnayé, meubles et effets, savoir moitié de la maison (que nous avons décrite) estimée 2.500 livres et les autres 2.500 livres seront donnés et payés au jour de la célébration du mariage, tant en deniers comptants que meubles et effets ». En faisant ses comptes, Aubry père constate que le costume du marié a coûté la bagatelle de 502 livres, 4 sols, 6 deniers. Le total de la noce, y compris les violons (18 livres), les courriers pour les bans (4 livres, 11 sols), le clavecin offert au jeune ménage (50 livres) se monte à 2.109 livres. Il défalque cette somme des 2.500 livres sur lesquels comptait le jeune ménage en sus de l'immeuble. Aubry du Bochet ne l'entend pas ainsi, il dépose une plainte devant le prévôt royal de la Ferté-Milon.

Le procès dura près de deux ans. Dans le dossier, dont je possède les pièces, le père outragé joue le rôle du Chicaneau des *Plaideurs* avec la noblesse de ton d'Abner dans *Athalie*. Le rappel des prérogatives du *pater familias* se mêle aux citations de l'Ecriture et des grands auteurs de l'Antiquité : « Il est bien triste pour des parents dont la sensibilité pour leurs enfants est notoire, de se voir traduits en justice par leur fils. Il serait à souhaiter qu'ils puissent ensevelir dans le tombeau de l'oubli les écarts d'un fils en qui un sordide intérêt semble avoir étouffé tout sentiment d'humanité et le faire manquer au respect qu'il doit à de tendres parents. »

Il passe à l'offensive contre « ce jeune homme âgé d'à peine 22 ans à qui la tendresse paternelle permet de faire un pécule » et il s'arme d'un texte de Cicéron pour le menacer d'une révocation de sa donation, l'ingratitude et la révolte contre le donateur pouvant annuler celle-ci. Le morceau se termine par une apostrophe en style direct : « Fils ingrat, qu'il vous sied mal de supposer de l'humeur à un père qui n'a jamais eu que des entraillées de bonté pour vous. Ecoutez l'Ecclésiaste : Honorez votre père et n'oubliez jamais combien vous avez coûté de sollicitude à votre mère. Souvenez-vous que, sans eux, vous n'eussiez jamais vu le jour. »

A ce torrent littéraire, le futur orateur de la Constituante répond avec une sécheresse courtoise que « le respect lui impose silence en ce qui concerne les sentiments et qu'il croit devoir se renfermer dans une simple discussion de son droit ». Finalement, les deux parties s'en rapportèrent à l'arbitrage du président Durey de Meinières, qui, en date du 30 décembre 1762, coupa la poire en deux, désirant ménager à la fois un notable de la Ferté-Milon et un jeune homme dont il prévoyait sans doute la brillante carrière. Aubry du Bochet avait-il encore à l'esprit l'éloge de la piété filiale

par son père, quand, au sommet des honneurs, le 25 fructidor an VI, il célébra à son tour mais dans de toutes autres circonstances « les charmes de l'amour paternel, de cette douce magistrature dont l'autorité patriarchale conduit aux vertus privées et prépare dans chaque famille toutes les parties précieuses qui doivent composer un jour la puissance, l'ornement et la gloire de la patrie, dans le tableau sublime du respect filial ? »

**

Après avoir ainsi sacrifié au goût si vif de nos ancêtres pour la procédure, le père et le fils qui contemplaient tous deux de leurs fenêtres contiguës le paysage de rivière et de prairies qui encadrent la petite ville, avaient repris l'un et l'autre le même métier d'ingénieur feudiste. Aubry du Bochet s'y fit beaucoup de relations dans le milieu assez réduit des électeurs aux Etats-Généraux qui l'élurent en 1789 dans le bailliage de Villers-Cotterêts. Il troqua ses élégances vestimentaires contre le sobre costume noir imposé au Tiers. Le voici à la salle des Menus et au Jeu de Paume, dans le groupe des Constitutionnels, à côté de Sieyès, de Thouret et de Dupont de Nemours. Il prend très souvent la parole à l'Assemblée sur les questions qui lui sont familières d'impôts, de cadastre et de ponts et chaussées. Le catalogue de l'Histoire de France, à la Bibliothèque Nationale réserve une quinzaine de cotes à ses discours imprimés.

Lorsque la loi du 22 décembre 1789, établit les principes d'une réforme de l'organisation administrative, il s'impose comme le technicien dont on avait besoin pour la départementalisation de la France. Il avait jusque là passé son temps à arpenter les lopins de terre d'un bailliage, et voici que ce bailliage prend les dimensions de l'hexagone. La France toute entière, quel magnifique « terrier » à délimiter ! On a l'écho de son allégresse joyeuse devant une telle tâche. Avec Dupont de Nemours, Bureaux de Pusy et Gossuin, il est l'un des quatres membres du comité qui tranche les innombrables difficultés soulevées par le découpage de la France. Il y joue un rôle prépondérant, dirigeant le travail des géographes.

Placée sous son contrôle, la division nouvelle du pays va devenir une affaire de famille : Lorsque la carte du premier département délimité de l'Atlas National de la France est présenté à l'Assemblée Nationale le 12 mai 1790, des trois signataires du rapport de présentation, l'un Aubry de Saint-Vibert est le frère d'Aubry du Bochet, comme lui ingénieur feudiste et auteur de travaux sur la confection des terriers, l'autre est leur neveu Pierre Dumez, fils de leur sœur aînée et d'un ingénieur du Roi, inspecteur des Ponts et Chaussées. En faisant hommage à l'Assemblée des prémisses de leur œuvre, les Aubry-Dumez se vantent à bon droit d'avoir réalisé « ce qu'il y a un an même on n'eût osé concevoir. De ces provinces aussi différentes par leur régime que par leurs priviléges, sont sorties sans commotion des parties analogues à l'administration. »

Les députés à la Constituante se séparent en mai 1791. Ils ne sont pas rééligibles à la Législative, mais Aubry du Bochet rentre chez lui avec un bon bagage électoral pour d'autres activités publiques. Dès le 14 novembre 1791, il est placé à la tête de l'administration de la Ferté-Milon, puis, le 8 septembre 1792, il est élu au Directoire de l'Aisne. Bien placé à tous égards pour les opérations immobilières, il acquiert les biens forestiers des Trinitaires de Cerfroid, les fermes de Bourcq et de Charcy qui appartenaient aux religieux de Bourfontaine et de Valsery. Pour lui, comme pour beaucoup d'autre, la Révolution se traduit par le renforcement de la propriété bourgeoise.

**

En 1793, l'ère de prospérité familiale est brusquement menacée par les conséquences d'une prise de position politique de son fils, l'abbé André-Lambert Aubry, opposé à ses idées. Le conflit entre deux générations dont Aubry du Bochet avait donné l'exemple à 22 ans contre son père, se renouvelle à son détriment et le met en fâcheuse et même dangereuse position : André-Lambert, prêtre réfractaire, prend la décision d'émigrer. Il passe la frontière et se réfugie en Westphalie dans l'abbaye de Marienborn, près de Münster.

Père d'un émigré, voilà sous la Terreur une situation encore plus inconfortable que d'être, en 1760, cité devant le Procureur. Selon Masson-Forestier, qui, dans son livre *Autour d'un Racine ignoré*, a fait allusion à ces événements, Aubry du Bochet serait monté le 8 octobre 1793 dans la charrette de la guillotine, d'où l'aurait tiré la rencontre providentielle, sur le chemin fatal, de deux de ses amis, les représentants Lejeune et Louis Roux. Beau sujet pour une image d'Epinal, dont j'ai vainement cherché la confirmation. Ce qui est certain, c'est qu'il existe un arrêté du 9 octobre 1793, pris à la requête des représentants Lejeune et Louis Roux, déclarant que du Bochet ne pouvait être compris dans le nombre des personnes à déclarer suspectes pour cause d'émigration de leurs proches, ni privé de l'exercice de fonctions publiques. Nonobstant ce texte, Pierre-Louis Breffort, mandaté par un arrêté du 14 janvier 1794, appose les scellés sur ses papiers le 20 janvier 1794. Finalement rétabli dans ses fonctions, Aubry préside les assemblées primaires de canton peu après cette alerte.

L'abbé André-Lambert Aubry, auteur involontaire de ce petit drame, avait un cousin également dans les ordres, le chanoine Jean-Simon Boullefroy, dont la sœur, Marie-Antoinette, avait épousé mon trisaïeul. Au moment même où André-Lambert émigrait, Jean-Simon envoyait à sa sœur une lettre qui plongea une partie de la famille dans la consternation. Mais il convient de remonter un peu en arrière, à une première lettre, moins surprenante. Elle montre

les débuts de la crise de conscience qui agitait déjà la totalité du clergé, mis en demeure d'accepter la Constitution civile et qui le divisa, à peu près en parts égales, en prêtres jureurs et en prêtres réfractaires :

« Soissons, le 16 janvier 1791. ...Je viens enfin de faire le fameux serment prescrit par l'Assemblée Nationale. Je l'ai fait purement et simplement et dans les termes prescrits, parce qu'après le plus mûr examen, après avoir consulté des personnes très éclairées et très pieuses, après avoir rapproché pendant plus de deux mois les écrits pour et contre, je n'ai rien trouvé de contraire à ma conscience. Les usages de l'Eglise, dans la limitation de ses territoires, dans l'élection de ses ministres peuvent bien être changés, sans que pour cela la Foi soit atteinte. Et si, dans ce moment-ci, notre religion sainte court quelques dangers, je ne les vois que dans l'obstination du haut clergé qui préfère le schisme au sacrifice de son intérêt personnel. ...Je ne crains pas les menaces dictées par l'intérêt et l'ambition, mais je crains Dieu qui me défend de quitter mon poste, quand la religion sainte court des dangers. Que le nombre des évêques soit plus ou moins grand, qu'ils soient plus ou moins riches, que les ministres soient présentés à l'Eglise par le peuple ou par le souverain, je crois que la Foi n'en souffre aucune altération, pourvu que chacun redouble de zèle et de vigilance pour remplir son devoir. Voilà ce que Dieu exige de nous. C'est aussi ce à quoi je vais m'appliquer. »

Telle avait été la première phase de la crise de conscience de Jean-Simon. Mais dans le tourbillon des idées révolutionnaires, une rapide évolution se fait dans l'esprit des prêtres jureurs. Après avoir rompu avec Rome, ils poursuivent l'examen critique des dogmes et coutumes et posent la question de savoir si le célibat ecclésiastique n'est pas contraire à la nature et s'il ne convient pas de « substituer aux horreurs du célibat des prêtres les chastes feux d'une union légitime ».

En annonçant à sa sœur qu'il prend ce parti, Jean-Simon se justifie, alléguant « une suite non interrompue des autorités les plus respectables, depuis la fondation de l'Eglise jusqu'à nos jours. Le parti que je prends n'est ni contraire au dogme de l'Eglise, ni à son usage constant jusqu'au concile de Trente, et même de nos jours où la partie de l'Eglise Orientale, a conservé le mariage des prêtres ».

C'est cette dernière lettre, beaucoup plus que la première, qui fit l'effet d'une bombe dans le milieu dévot de la Ferté-Milon. Madame Aubry en fait part aussitôt à sa mère, ne lui cachant ni « son amertume, ni sa profonde tristesse ». Circonstance aggravante, « mon frère a mis un si court délai pour me prévenir que la chose se savait déjà dans le pays avant que j'en sois instruite. Sans la

prudence des personnes à qui on l'a dit, je l'aurais appris par la voix publique ». Que va-t-on dire dans la petite ville où mon aïeule tenait jusque là le haut du pavé ? Petite fille d'éminents professeurs à la Sorbonne, petite-nièce de Claude Boullefroy, sieur d'Epreville, capitaine au régiment de la couronne, mort sur le champ de bataille d'Almanza en 1707, elle est la fille d'un homme important, le contrôleur du bureau général des tabacs de Soissons.

D'autres membres de la famille se montrent plus indulgents. Dans une lettre datée du château de Grignon à Neauphle-le-Château, le 3 fructidor an II et curieusement adressée à « Monsieur Boullefroy, ci-devant chanoine à Soissons » bien qu'on lui parle de « Madame votre épouse », la cousine de Brescons ouvre la voie à une reprise de contact : « Depuis cette Révolution, dit-elle, tout le monde a bien changé. Dis-moi si ça te ferait vraiment plaisir de nous voir ».

Qui est donc cette belle-sœur intempestive à qui cependant on ne ferme pas les portes dans la famille ? Rien dans mes papiers, mais en feuilletant les cartons des prêtres jureurs aux Archives Nationales, j'ai trouvé cette lettre, fièrement signée : « J.S. Boullefroy, ci-devant premier vicaire de l'Aisne et de présent caporal de la garde nationale de Soissons » adressée au président de la Convention, le 28 brumaire, an II de la République Française, un indivisible et impérissable : « Citoyen Président, J'ai suivi la voix de la Nature et ai utilisé mon traitement en le partageant avec une compagne sage et vertueuse que le défaut de fortune avait appliquée à l'instruction des jeunes personnes dans une communauté destinée à cet usage. Je suis celle de la Raison en t'envoyant tous mes titres sacerdotaux. Je voudrais pouvoir suivre celle de mon cœur en faisant librement le service de mon traitement, mais sans état comme sans fortune, je ne puis que réclamer la justice et la générosité de l'assemblée en la laissant l'arbitre de mon sort. Quel qu'il soit, je lui fais le serment sacré de vivre en vrai républicain ou de mourir : Vive la République. »

**

Le 28 brumaire an II correspond au 18 novembre 1793. On est en pleine Terreur, sous la dictature Jacobine de Salut public. Pendant que l'ancien chanoine proteste de ses sentiments patriotiques, son cousin germain Pierre Dumez, que nous avons vu travailler avec Aubry du Bochet à la création des départements, est mordu à son tour par le virus politique : Le 31 mai 1793, il est nommé adjoint du Comité révolutionnaire par le Conseil Général de la Commune de Paris. Le Répertoire des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution cite son nom à maintes reprises dans la correspondance avec les commis-

saires aux approvisionnements de la ville : réquisitions à Provins, poursuites contre Coulommiers et d'autres centres ruraux qui laissent les marchés manquer de grains. La Terreur a pour origine une nécessité économique mise au service de vues politiques et voici l'ancien géographe engagé dans la dictature de la Commune sur Paris affamé. Comme l'écrivait Descombes, collègue et ami de Dumez, « Paris un seul jour sans subsistance, c'est l'anéantissement de la République ». C'est pour défendre celle-ci que la Commune tente d'organiser la pénurie et c'est contre ses membres que vont bientôt se retourner les fureurs populaires.

A la documentation des Archives Nationales, mes dossiers familiaux n'ajoutent rien. Je n'ai trouvé qu'une courte note dans la généalogie Aubry-Masson : « Pierre Dumez, petit-fils d'André Aubry et de Constance de la Groue, né en 1757, fonctionnaire à l'Hôtel de Ville de Paris, guillotiné en 1793. Prévenu que, s'il se rendait à son poste, il serait arrêté, il ne voulut pas déserter. Il mourut victime de son devoir. Souvenirs de Madame Masson ». Les procès-verbaux du tribunal révolutionnaire, dont j'ai consulté l'original aux Archives ne sont pas plus explicites : Le petit-neveu de Racine occupe dans la journée du 11 thermidor le numéro 34 : « Pierre Dumez, ingénieur, membre de la Commune et administrateur des subsistances âgé de 37 ans, coupable de rébellion et mis hors la loi. »

Thermidor, fatal au neveu d'Aubry du Bochet, mit fin aux menaces qui pesaient sur l'ancien député à la Constituante. Il put reprendre pied dans la vie politique, où son ambition est désormais limitée au département de l'Aisne. Président de l'administration cantonale de la Ferté-Milon le 23 janvier 1796, il est élu au Directoire du département le 21 mars 1797 et il en obtient la présidence le 21 juin 1798, avec des pouvoirs plus étendus que ceux d'un préfet. Il abandonnera son poste, lors de la création du régime préfectoral, quelques mois avant sa mort, le 8 septembre 1800.

Aux archives départementales de l'Aisne, on trouve de multiples traces de son administration, signées et raturées de sa main. En une langue fleurie, il célèbre tour-à-tour « le gazon qui recouvre l'autel de la patrie, le signe sacré de l'écharpe municipale, et la réunion des citoyens qui font honneur à la vieillesse au milieu des chants patriotiques et des invocations à la Divinité. A la même époque, son cousin de la Groue-Hamart, ex-premier échevin et gouverneur de la Ferté-Milon, était désigné comme « le premier des quatre octogénaires non infirmes » qui formait le groupe des vieillards et déposait le livre ouvert de la Constitution sur l'autel de la Patrie.

**

Puisque cette chronique a commencé par un contrat de mariage, celui d'Aubry du Bochet en 1760, pourquoi ne pas la clore, un demi-siècle plus tard, par le contrat de mariage de mon arrière-grand-père, André Masson, qui donne un épilogue à la carrière des deux cousins antagonistes, l'émigré et le prêtre jureur, que l'on a laissés l'un à Marienborn, l'autre caporal de la garde nationale. Le premier est le cousin germain, le second l'oncle de la mariée. Sur le contrat, l'un prend la qualité de curé de Montmirail, l'autre celle de commissaire de police ...car telle fut la fin d'une carrière, où l'on trouve, si j'ose dire toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, depuis la bénédiction de Marie-Charlotte de la Rochefoucauld, abbesse de Notre-Dame de Soissons, « à notre bien-aimé Messire Jean-Simon Boullefray, chanoine de Saint-Pierre-au-Parvis », jusqu'à la nomination par Bonaparte, premier consul, dans la cohorte des policiers chargés de l'ordre nouveau, et à la bénédiction, derechef, de son Eminence le cardinal Caprara, légat du Saint-Siège, le 6 septembre 1802, pour légitimer le mariage de l'impétrant et lui permettre de « vivre et mourir en communion avec le Saint-Siège ».

L'histoire que l'on vient de conter est celle de beaucoup d'autres familles pendant cette période troublée. N'est-elle pas représentative de ce vertige, qui, au vent de la tourmente révolutionnaire, fit tourner la tête des anciens privilégiés (il y en avait de tous grades) pour conduire les uns à la ruine, les autres vers de nouvelles féodalités ?
